**DÉFINITION DE MANDAT**

**ENQUÊTE SUR LES DROITS DES VICTIMES DU CHOLÉRA EN HAÏTI**

1. **Contexte**

Le 29 février 2004, le Conseil de Sécurité adoptait la résolution 1529 jetant les assises de ce qui deviendra plus tard la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH).  Dans le cadre de cette mission déployée le 1er juin 2004, l’Organisation des Nations Unies (ONU) déployait un contingent de Casques bleus népalais à la mi-octobre 2010 près de Mirebalais[[1]](#footnote-1). Le 21 octobre 2010, le gouvernement haïtien déclarait officiellement l’existence d’une épidémie de choléra en Haïti[[2]](#footnote-2).

En 2016, l’ONU a reconnu avoir joué un rôle dans l’introduction de l’épidémie en Haïti, a présenté des excuses officielles aux Haïtiennes et aux Haïtiens ainsi que sa nouvelle approche dans la lutte contre le choléra en Haïti[[3]](#footnote-3). Un des principes fondamentaux qui sous-tend cette nouvelle approche est de « placer les victimes au centre de l’action et répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations »[[4]](#footnote-4). Le premier volet de cette approche consiste à « redoubler d’efforts pour faire face à l’incidence du choléra en Haïti et l’atténuer », alors que le second volet est destiné « aux Haïtiens qui sont le plus directement touchés par le choléra, à leur famille et à leur communauté »[[5]](#footnote-5). Ce deuxième volet vise à reconnaître les souffrances causées aux victimes du choléra. Deux pistes étaient envisagées pour mettre en œuvre le deuxième volet : un appui matériel et financier à des initiatives communautaires, et un appui financier aux membres de la famille de personnes décédées du choléra.

Une étude de faisabilité d’une approche individuelle d’assistance matérielle et financière des victimes a été lancée à l’occasion d’une table ronde à New York en juin 2019[[6]](#footnote-6). Cette étude visait à faire connaître les attentes des victimes et à évaluer comment une approche individuelle pourrait être mise en place en Haïti en tenant compte de défis identifiés par l’ONU. L’étude a subséquemment été lancée en Haïti en janvier 2020. Néanmoins, 10 ans après l’introduction du choléra en Haïti, les victimes du choléra ne bénéficient toujours pas d’une assistance suffisante. De plus, il existe peu de données sur les besoins, attentes et priorités des victimes et sur l’impact du choléra sur leur vie.

1. **Objectif général**

L’enquête vise à donner une voix aux victimes du choléra et à rendre visible leurs besoins, attentes et priorités auprès de l’opinion publique et de décideurs.

1. **Objectifs spécifiques**
2. Identifier les besoins, attentes et priorités des victimes du choléra dix ans après l’introduction du choléra en Haïti afin d’orienter les prises de décision liées à l’amélioration de leurs conditions de vie et l’exercice de leurs droits humains[[7]](#footnote-7).
3. Rendre visible le vécu des victimes du choléra, particulièrement des femmes et des jeunes, afin de sensibiliser l’opinion publique à l’échelle nationale et internationale à la nécessité de soutenir les victimes et leurs demandes[[8]](#footnote-8).
4. Recueillir et analyser des données sur l’impact (physique, psychologique, économique et social) de l’épidémie de choléra sur les victimes et l’exercice de leurs droits.
5. Recueillir et analyser des données sur les conséquences particulières du choléra sur les femmes et toute une génération d’enfants à la lumière des engagements de l’ONU en matière de genre et les Objectifs du millénaire pour le développement.
6. Formuler des recommandations aux décideurs en vue de l’adoption de mesures adaptées aux besoins, attentes et priorités des victimes du choléra.
7. **Résultats attendus**
8. Les besoins, attentes et priorités des victimes du choléra, y compris des filles et des femmes, sont identifiés.
9. Les souffrances vécues par les victimes sont visibles, contribuent au devoir de mémoire et permettent de sensibiliser l’opinion publique nationale et internationale à la nécessité d’y remédier.
10. L’impact (physique, psychologique, économique et sociale) de l’épidémie de choléra sur les victimes et sur l’exercice de leurs droits est documenté et analysé.
11. Les conséquences particulières du choléra sur les femmes et les enfants sont documentés et analysés.
12. Les données de l’enquête permettent aux décideurs d’adopter des mesures adaptées aux besoins, attentes et priorités des victimes du choléra. Elles contribuent à un dialogue entre les différentes parties prenantes.
13. **Méthodologie**

L’enquête sera menée par une organisation ou une équipe de consultant.es, préférablement d’Haïti, détenant de l’expérience en matière d’enquête, d’égalité de genre et de droits humains. L’organisation sera chargée de développer la méthodologie d’enquête en proposant un échantillon significatif et représentatif de victimes diversifiées[[9]](#footnote-9). Une méthodologie d’enquête mixte (quantitative et qualitative) est préconisée. Elle sera appuyée par un.e juriste désigné.e par ASFC ayant de l’expérience en matière d’enquête à grande échelle portant sur des enjeux de droits humains[[10]](#footnote-10). Elle sera aussi chargée de coordonner la mise en œuvre du processus dans les régions choisies, y compris la sélection, la formation et l’encadrement des enquêteurs tout au long du processus. Elle sera aussi appelée à analyser les données recueillies et à rédiger le rapport de l’enquête. Un processus de validation et de restitution des données sera mis en place.

La méthodologie proposée doit tenir compte à la fois des conditions sanitaires liées à la pandémie, du contexte sécuritaire ainsi que de l’accessibilité du processus aux victimes, particulièrement les plus vulnérables d’entre elles. Des moyens particuliers seront utilisés afin de pouvoir rejoindre les victimes à distance en cas de besoin. Les entrevues menées se dérouleront en créole pour faciliter la compréhension des victimes et seront menées par des enquêteurs haïtiens afin de favoriser un espace d’échange sécuritaire leur permettant de s’exprimer librement.

Des stratégies proactives seront élaborées afin de garantir la sécurité des participant.es et d’atténuer les risques associés à un tel processus d’enquête. La méthodologie développée doit comprendre des mesures pour veiller à ce que les personnes consultées ne subissent aucun préjudice. Pour ce faire, des garanties d’anonymat et de confidentialité devront être fournies aux participant.es, leur consentement éclairé obtenu et le caractère volontaire de leur participation respecté. Certaines victimes en situation de vulnérabilité pourraient, au besoin, bénéficier d’un accompagnement particulier.

Le processus d’enquête doit être conçu afin de favoriser la participation d’acteurs de la société civile. Des organisations de la société civile pourraient contribuer à la réalisation des enquêtes sur le terrain, à la collecte et l’analyse des données liées au genre et à l’identification des victimes, notamment des femmes et des jeunes. Des associations de victimes seront aussi consultées et associées à toutes les étapes du processus. Le processus pourrait favoriser l’émergence de leaders communautaires[[11]](#footnote-11).

ASFC travaillera en étroite collaboration avec l’organisation retenue dans la conception de l’enquête, la formation des enquêteurs et la mise en œuvre du processus de consultation sur le terrain.

1. **Dates**

Cette initiative, d’une durée de 14 mois, sera lancée au mois de novembre 2020 et clôturera en décembre 2021.

1. **Livrables attendus**

* La méthodologie de l’enquête, y compris l’approche d’égalité de genre;
* Les outils de l’enquête (questionnaires, guide, protocole de sécurité);
* Un rapport provisoire;
* Atelier de restitution et de validation du rapport provisoire;
* Le rapport final de l’enquête validé.

1. **Ressources recherchées**

**Ressource recherchée 1 : Responsable de la coordination du projet d’enquête**

En étroite concertation avec ASFC, l’organisation ou la personne recrutée sera responsable du bon déroulement de toutes les étapes de l’enquête, notamment le développement de la méthodologie, la supervision du travail d’enquête sur le terrain, la supervision du mandat de l’expert.e en égalité de genre, l’intégration des contributions et commentaires du juriste désigné par ASFC, la coordination avec d’autres organisations impliquées, le renforcement des capacités des enquêteurs et autres parties prenantes, la rédaction et la bonification du rapport d’enquête, etc.

**Qualifications**

* Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en sciences sociales;
* Au moins 5 années d’expérience en matière de coordination d’enquêtes;
* Fortes capacités en matière de méthodologie d’enquêtes, de recherche, d’analyse et de rédaction de rapports;
* Capacités à superviser des enquêtes dans les zones urbaines et rurales en Haïti;
* Excellentes capacités d’adaptation du travail aux réalités rencontrées sur le terrain;
* Excellente connaissance du contexte sociopolitique et de la situation des droits humains en Haïti;
* Capacité de coordination et de travail avec des partenaires multiples, sens de la diplomatie, et vision stratégique;
* Grandes capacités pour le travail d’équipe, entregent, intelligence interpersonnelle et interculturelle, esprit d’initiative et débrouillardise;
* Faire preuve d’indépendance et d’impartialité;
* Maîtrise du français et du créole (oral et écrit);
* Disposition à se déplacer ou voyager si nécessaire;
* Forte motivation associative et sens de la solidarité internationale;
* Maîtrise des outils et logiciels informatiques et statistiques requis pour la réalisation d’enquêtes;
* Connaître la démarche du plaidoyer;
* Avoir une expérience avérée en consultation d’au moins 5 ans;
* Forte capacité à gérer le temps et les priorités.

**Atouts**

* Maîtrise de l’anglais;
* Expérience ou connaissances liées aux droits des victimes du choléra en Haïti;
* Connaissances des instruments de protection des droits humains;
* Expérience en formation et en renforcement de capacités;
* Maîtrise de la terminologie et des techniques de rédaction juridique;
* Expérience et connaissances en matière de communication sociale.

**Ressource recherchée 2 : Expert.e en égalité des genres**

Sous la supervision du responsable de l’enquête, cette personne sera chargée du développement et de l’intégration d’une approche d’égalité des genres dans toutes les étapes de l’enquête. Elle sera particulièrement responsable d’analyser les données collectées sur les conséquences particulières du choléra sur les femmes et les filles.

**Qualifications**

* Diplôme universitaire de deuxième cycle en droit, sciences sociales ou dans un domaine relié aux droits des femmes et des filles ou à l’approche d’égalité des genres;
* Expérience d’au moins 5 ans en matière d’égalité des genres et de droits des femmes et des filles;
* Connaissance des instruments internationaux de droits humains, en particulier ceux applicables aux droits des femmes;
* Détenir au moins 3 ans d’expérience dans la réalisation d’enquêtes;
* Fortes capacités en méthodologie, recherche, collecte et analyse de données et en rédaction de rapports;
* Rigueur et souci pour le travail de qualité;
* Grandes capacités pour le travail d’équipe, entregent, intelligence interpersonnelle et interculturelle, esprit d’initiative et débrouillardise;
* Faire preuve d’indépendance et d’impartialité;
* Maîtrise du français et du créole (oral et écrit);
* Disposition à se déplacer ou voyager si nécessaire;
* Forte motivation associative et sens de la solidarité internationale;
* Connaître la démarche du plaidoyer;
* Avoir une expérience avérée en consultation d’au moins 3 ans;
* Forte capacité à gérer le temps et les priorités.

**Atouts**

* Maîtrise de l’anglais;
* Expérience ou connaissances liées aux droits des victimes du choléra en Haïti;
* Expérience avec des organisations de défense des droits des femmes en Haïti;
* Expérience et connaissances en matière de communication sociale;
* Maîtrise des outils et logiciels informatiques et statistiques requis pour la réalisation d’enquêtes.

1. **Processus de sélection**

Les personnes ou organisations intéressées doivent soumettre leur dossier de candidature d’ici au 21 octobre par courriel.

Les candidatures doivent être soumises à l’adresse suivante : [recrutement.haiti@asfcanada.ca](mailto:recrutement.haiti@asfcanada.ca). SVP inscrire comme objet du courriel « recrutement – enquête choléra ».

Les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants :

* Présentation de l’approche méthodologique, de l’organisation du mandat et du calendrier envisagé;
* C.V.
* Une lettre de motivation;
* Une proposition financière.

Nous remercions tou.te.s les candidat.e.s de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour entrevue seront contactées.

1. Joseph, M. et al. *Demande de réparation* (3 novembre 2011), en ligne : ijdh.org < http://ijdh.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/11/englishpetitionREDACTED.pdf >, p. 6. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cravioto, A. et al, « Final Report of the Independent Panel of Experts on the Cholera Outbreak in Haiti » (octobre 2010) en ligne : UN.org < http://www.un.org/News/dh/infocus/haiti/UN-cholera-report-final.pdf >, p. 3. Il est à noter que plusieurs sources affirment même que le choléra n’a jamais existé en Haïti avant 2010 (voir notamment : Jenson, D. et al. « Cholera in Haiti and Other Caribbean Regions, 19th Century » (2011) 17 Emerging Inf Dis 2130). [↑](#footnote-ref-2)
3. Centre d’actualités de l’ONU, « Haïti : Ban Ki-Moon présente les excuses de l’ONU et propose un nouveau plan de lutte contre le choléra » (1er décembre 2016) en ligne : UN.org < http://www.un.org/french/newscentre/>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Secrétariat général des Nations Unies, *Nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti,* Doc Off AG NU, 71e sess, Doc NU A/71/620 (2016), p. 9. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Ibid.,* p. 3 et 4. [↑](#footnote-ref-5)
6. ASFC, Comment répondre aux besoins des victimes de choléra en Haïti ? Faisabilité d’une approche individuelle d’assistance pour les personnes les plus affectées par la maladie. Québec, 2019. [↑](#footnote-ref-6)
7. Droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. [↑](#footnote-ref-7)
8. Par le biais de témoignages, d’images et d’autres outils de sensibilisation. [↑](#footnote-ref-8)
9. Nombre de victimes, régions visées, groupes cibles. [↑](#footnote-ref-9)
10. Cette personne contribuera au développement et à la révision de la méthodologie et des outils, à la formation et à la rédaction du rapport. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ces acteurs pourraient jouer un rôle dans 1) la compréhension et l’acceptation du processus par les personnes consultées; 2) la mitigation des attentes des victimes; 3) la reconnaissance de la crédibilité et la légitimité du processus par les décideurs. [↑](#footnote-ref-11)